

Fiche n°1 : Modalités d'affectation

La saisie des vœux

La saisie des vœux se fait exclusivement sur le serveur SAVA, accessible par le serveur SIAL.

Du lundi 11 juillet 2022 – 8h, jusqu'au mardi 12 juillet 2022- 12h

Aucun vœu ne pourra être pris en compte en dehors de cette procédure.

Un accueil téléphonique spécifique est mis en place pour vous accompagner du 28 juin 2022 au 12 juillet 2022 au 05.57.57.35.03, 05.57.57.38.47 et 05.57.57.38.69.

La formulation des vœux :

Vous devez impérativement formuler 6 vœux : 1 vœu Commune et 5 vœux Département correspondants aux 5 départements de l'académie classés par ordre de préférence.

Si vous souhaitez formuler le vœu Commune « Bordeaux », vous devrez saisir les vœux « Bordeaux et banlieue nord », « Bordeaux et banlieue ouest », « Bordeaux et banlieue sud » ou « Bordeaux et banlieue est », afin d'indiquer les communes des environs de Bordeaux sur lesquelles vous priorisez votre affectation (cf. annexe ci-jointe).

Une case « Observations » permet de signaler les situations graves, entraînant une contrainte forte d'affectation. Il ne sera en aucun cas tenu compte des situations d'absence de permis de conduire ou de véhicule.

✓ **Cas particulier des stagiaires sportifs de haut niveau :**

Si vous êtes stagiaire sportif de haut niveau, vous devrez saisir en vœu n°1, la commune de votre centre d'entraînement, et indiquer dans la case observation « sportif de haut niveau ». Vous bénéficierez dans la mesure du possible d'une priorité d'affectation sur le secteur géographique demandé.

✓ **Cas particulier des stagiaires en prolongation ou renouvellement de stage, des stagiaires nommés antérieurement à 2022 dans l'Académie de Bordeaux en tant que stagiaires, placés à leur demande en congé pour raison familiale et ayant mis fin à ce congé pour faire leur stage en 2022-2023 et des personnels titulaires en année probatoire de pré détachement et détachement :**

Vous n'avez pas accès au serveur SAVA. Vous devrez donc adresser vos vœux d'affectation par mail à votre gestionnaire à la DPE, **avant le 12 juillet 2022**. L'avis des corps d'inspection sera sollicité pour l'affectation des stagiaires en renouvellement de stage.

✓ **Cas particulier des Psychologues de l'Education nationale :**

Les Psychologues de l'Education nationale sont affectés dans l'académie de Bordeaux et effectuent leur formation au centre de formation des PsyEN de Bordeaux.

La formation alternera des périodes de mise en situation professionnelle au sein d'école et réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (stagiaires EDA) ou au sein d'un CIO (stagiaires EDO) et période de formation au sein du centre de formation des PsyEN et de l'INSPE.

Vous devrez communiquer vos préférences d'affectation (2 communes, 3 départements) pour les périodes de pratiques accompagnées, exclusivement par mail au moyen de l'annexe 2 au plus tard le 3 juillet 2022.

A titre exceptionnel, il pourra vous être permis d'effectuer les périodes de mise en situation professionnelle dans l'une des 3 académies limitrophes de Bordeaux : Poitiers, Limoges et Toulouse.

Les affectations :

Les affectations se font à partir des vœux formulés par ordre préférentiel et du barème transmis par le Ministère. Au vu des délais contraints d'affectation, aucune modification ne sera apportée au barème communiqué par le Ministère.

En fonction de votre situation, vous serez affecté(e) soit sur un service complet, soit sur un demi-service d'enseignement et un demi-service de formation :

- affectation à temps complet : lauréats des concours (externe, interne, 3^{ème} concours) présentant une expérience professionnelle dans leur discipline de recrutement au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des 3 années précédant votre nomination en tant que stagiaire ; lauréats des concours (externe, interne, 3^{ème} concours) titulaires d'un Master MEEF.
- affectation à demi-service : lauréats des concours (externe, interne, 3^{ème} concours) titulaires d'un Master disciplinaire.

Si vous êtes affectés à demi-service, vous effectuerez votre service en établissement les lundis, mardis et mercredis matin. Vous suivrez votre formation de stagiaire à l'INSPE de Mérignac les jeudis et vendredis, ainsi que certains mercredis après-midi.

Certaines formations pourront être organisées à Périgueux, Mont-de-Marsan, Agen et Pau pour les stagiaires nommés dans des établissements des départements de Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Les résultats :

Les résultats d'affectation vous seront communiqués par courriel au plus tard le 26 juillet 16h.

Vous devez donc impérativement communiquer une adresse mail et un numéro de téléphone valide auxquels vous pourrez être joints si nécessaire.

Votre arrêté d'affectation vous sera remis par votre établissement le jour de la pré-rentrée.